

Image not found or type unknown



Règlement intérieur d'un lotissement

Par **claudio**, le **06/08/2009 à 13:37**

Bonjour,Je voudrais savoir si le règlement intérieur d'un lotissement, datant de 1969 reste toujours valable, ou s'il aurait fallu comme prétendent certains co-lotis, assurer son renouvellement ou sa reconduction auprès des autorités administratives.nje vous remercie pour cette précision.

Par **lepompier**, le **28/06/2013 à 15:22**

[fluo]bonjour[/fluo]Un lotissement de huit maisons vient d'être créé, j'en suis le président quel règlement intérieur il me faut?[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **28/06/2013 à 16:07**

Bonjour,Normalement le lotisseur avait l'obligation de mettre en place une ASL.Cela semble bien être le cas, puisque vous présidez (quoi ??)Le règlement du lotissement est annexé à l'acte de vente de chaque lot, et reprend outre quelques préconisations du POS/PLU des indications spécifiques au lotissement.